

Nouveau Code de la communication : refondu, annoté, commenté et mis à jour en continu

La dernière édition du Code de la communication datait de 2009 ! Fort bienvenue, cette nouvelle édition, entièrement refondue et mise à jour, réunit l'ensemble des textes régissant l'information, la communication et les médias, présentés sous un plan facile d'usage : Cinéma ; Audiovisuel ; Presse ; Communication numérique ; Publicité ; Journalistes ; Livre ; Vie privée et droits de la personnalité.

Sous la direction d'Emmanuel Dreyer, l'ensemble des textes de droit français et européen constitutifs de la matière est richement annoté et commenté, par une équipe d'universitaires et d'avocats praticiens bien connue des lecteurs de Légipresse, : Jeremy Antippas, Christophe Bigot, Emmanuel Dreyer, Marc Leroy, Nathalie Mallet-Poujol, Christine N'Guyen, Nicolas Verly.

Cette nouvelle édition est ainsi à jour des dernières réformes du secteur au cœur de la révolution numérique : la loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation et la protection de l'accès aux œuvres culturelles et numériques ; la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et son volet visant à lutter contre les discours de haine en ligne ; l'ordonnance du 21 décembre 2020 transposant la directive UE 2018/1808 dite « Services de médias audiovisuels », la création de l'ARCOM...

Un recueil indispensable aux juristes et professionnels des médias, de la publicité, de la communication numérique. Inclus : le Code en ligne, enrichi, annoté et mis à jour en continu.